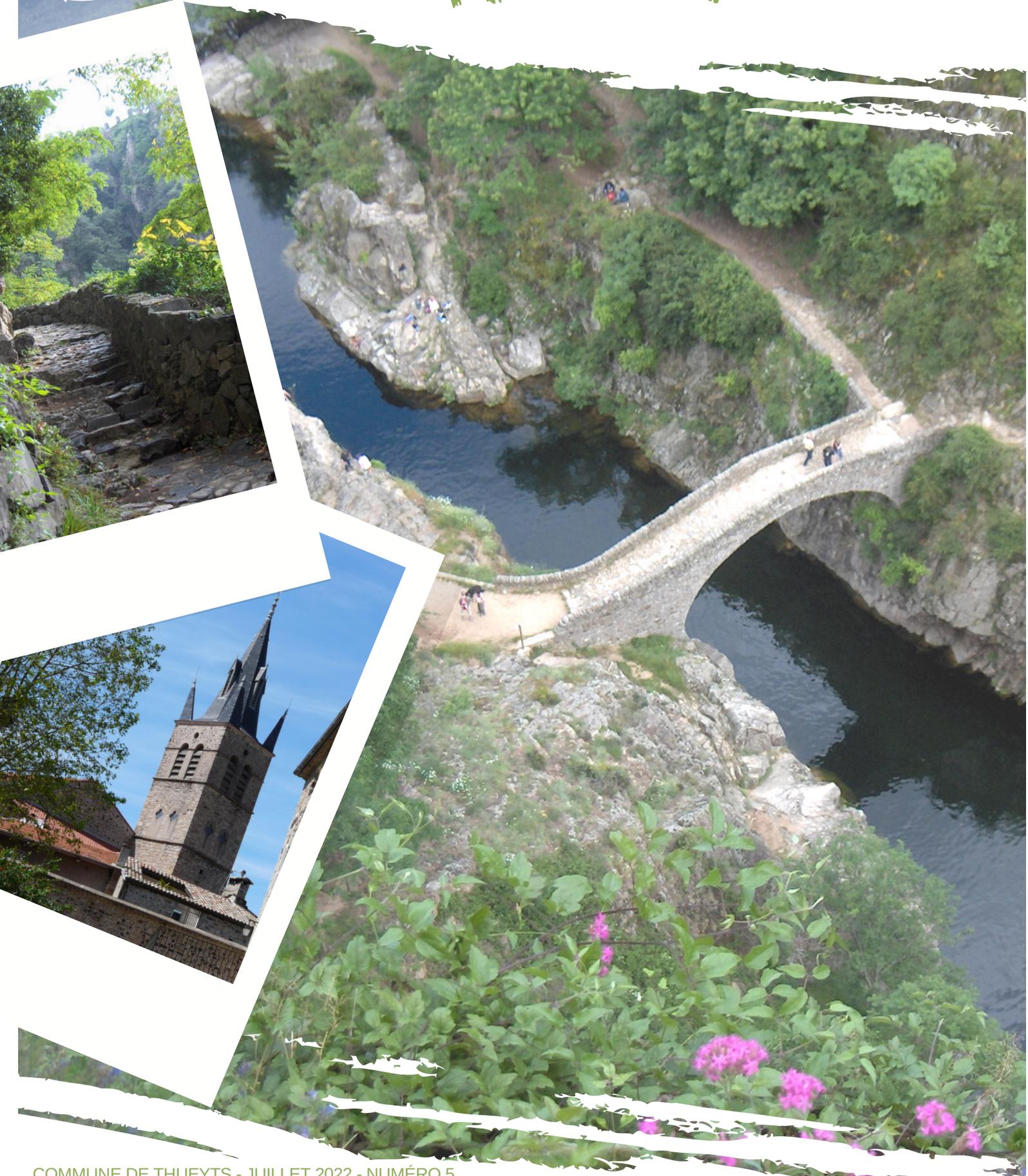


L'ATHOG'LIEN



L'édito... par Pierre Chapuis...

Madame, Monsieur,

La levée des restrictions et contraintes concernant la pandémie de COVID 19 nous permet de retrouver enfin nos conditions de travail et notre vie sociale. Malgré tout nous devons rester vigilant le virus circule toujours. Cette liberté retrouvée, malgré les difficultés économiques, a permis le retour des manifestations.

Les jeunes du conseil municipal ont encore été très actifs. Ils ont renouvelé les olympiades et proposé des nouveautés qui ont plu au public : le carnaval, un film suivi d'un Escape Game. La médiathèque a continué de s'installer dans sa fonction d'animation. Toutes nos associations ont repris avec enthousiasme leurs activités malgré, pour certaines, une longue interruption. Tous les organisateurs et les participants ont fait preuve de volonté et de ténacité ; ils ont été récompensés par la participation toujours active des habitants et du public extérieur.

Comme vous l'apprendrez dans ces pages un programme très fourni va nous accompagner tout au long de la saison estivale grâce à la mobilisation de tous.

La vie communale elle aussi a suivi son cours. Nos agents communaux ont réalisé beaucoup de travail sur l'environnement. Un gros effort a été effectué sur l'entretien des chemins de randonnée et le parcours du trail. L'entretien des bordures des voies communales est en cours. Ils ont aussi réalisé de nombreux travaux d'amélioration et d'entretien dans le village (escaliers, place du champ de Mars...) et bien sur les travaux quotidiens nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune.

En ce qui concerne les travaux subventionnés, la station de traitement des eaux usées a été équipée d'une presse pour le dégrilleur. Nous poursuivons la rénovation énergétique des logements communaux. D'autres projets sont en cours pour lesquels nous sommes dans l'attente des accords de subventions.

Le PLUI (plan local urbanisme intercommunal) et la collecte des ordures ménagères sont des compétences de la communauté de communes. Néanmoins, pour votre information, vous découvrirez dans ces pages le mode d'emploi du nouveau PLUI et les nouvelles modalités de collectes et de tri sélectif mises en place par le SIDOMSA, afin de respecter les directives nationales. Ce tri est une condition impérative à la maîtrise des coûts de traitement des déchets et des taxes communautaires sur les déchets non recyclables qui augmentent considérablement chaque année.

Ce début de saison touristique est positif ; nous avons déjà de nombreux visiteurs. La saison estivale s'annonce sous les meilleurs auspices. Cela doit se concrétiser et le programme de l'été permettra à toutes et à tous de faire ses choix et de continuer à retrouver sa liberté de vie.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bel été.

Pierre Chapuis



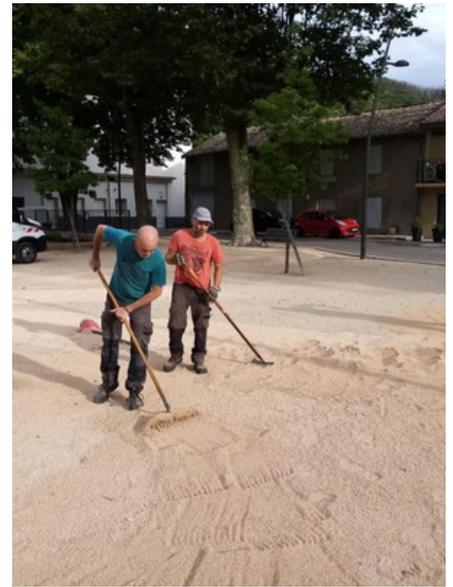
1 NOUVEL AGENT TECHNIQUE A REJOINT L'ÉQUIPE



Antonio a rejoint l'équipe du service technique le 9 mai en tant qu'agent polyvalent.

LA PLACE A ÉTÉ RECOUVERTE D'UNE NOUVELLE COUCHE DE SABLE CLAPISSETTE

Du sable clapissette a été ajouté à celui déposé sur la place du champ de Mars lors de sa rénovation en 2019 afin de combler les manques qui s'étaient créés à certains endroits.



ÉVACUATION D'ARBRES SUR LES VOIES

Suite aux vents et intempéries, les services techniques ont dû intervenir plusieurs fois pour dégager les voies de circulation, comme au Prat ou à Luzet...



UN NOUVEL OUTIL...

Le service s'est doté d'une débroussailleuse sur roues pour faciliter l'entretien des abords des voies et chemins.



AJOUT D'UNE PRESSE SUR LE DEGRILLEUR DE LA STATION D'EPURATION

Une presse a dû être ajoutée au système de la station d'épuration afin que les résidus du dégrillage (lingettes, serviettes périodiques, et toutes matières et objets ne pouvant être traités par la station) soient asséchés et compressés. Ils peuvent donc être collectés et évacués par le service des ordures ménagères dans des conditions sanitaires acceptables.





NETTOYAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DE CHEMINS POUR LA TRAIL DE LA CHAUSSÉE DES GÉANTS



REFECTION DE CALADE

La calade menant à la place du Terras à été nettoyée et maçonnée.



TOUT AU LONG DE L'ANNÉE...

... les services techniques assurent la surveillance des réservoirs d'alimentation en eau potable, la pose et l'entretien des compteurs et canalisations d'eau, l'entretien du réseau des eaux usées, et l'entretien et le nettoyage des collecteurs d'eaux pluviales et des regards...

Ils s'occupent des espaces verts, de la taille des arbres, du débroussaillage des bords des routes et des chemins, de la tonte des parcs, de la plantation et de l'entretien des fleurs et végétaux...

Régulièrement ils évacuent les feuilles le long de la RN102, sur la place du champ de Mars et dans les rues... et collectent les cartons des commerçants...

ALERTE SÉCHERESSE

Avec la grande sécheresse actuelle, le niveau de la nappe phréatique qui alimente Thueyts en eau potable n'a jamais été aussi bas.

Dans un souci de préservation des ressources, la commune a décidé de fermer les fontaines du village. Elles seront rouvertes en fonction des dispositions prises par la préfecture.

Merci de restreindre au maximum l'arrosage et d'éviter le remplissage des piscines



EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU HAMEAU DES EYMARDS

La Commune vient de conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages et les travaux qui en découlaient.

S'agissant du captage de l'Hubac, le hameau des Eymards se situe dans le périmètre de protection éloigné de celui-ci et les habitations disposent actuellement d'un assainissement autonome.

Au vu des diagnostics réalisés par le prestataire de la Commune certains défauts d'usure avec un risque de dysfonctionnement majeur et des éléments de non-conformité ont pu être mis en évidence. Il apparaît donc important de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif afin de collecter l'ensemble des habitations du hameau et de sécuriser la ressource en eau. Nous avons pour mener à bien cette opération, donné mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet RCI.

VIA FERRATA

Pierre CHAPUIS et Michel LIOGIER, délégué à la Via Ferrata, ont accueilli le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) Auvergne Rhône-Alpes qui a fait son module de formation du DEJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) « escalade en milieux naturels ».

Très satisfait de l'accueil de l'année précédente, le CREPS a à cœur d'implanter ses actions de formation sur des secteurs emblématiques et en concertation avec les acteurs du territoire. Pour cela nous mettons à sa disposition la salle des fêtes pour la formation théorique et donné l'accès à la Via Ferrata pour un travail technique avec les stagiaires, la volonté du CREPS étant cette année de faire la totalité de la formation à Thueyts.



Nous leur avons permis d'accéder à un espace arboré avec des arbres suffisamment hauts pour travailler des techniques d'installation de parcours sur corde en milieu forestier. Cette séquence était encadrée par des arboristes professionnels qui se sont assurés de préserver l'intégrité des arbres. La formation comprend également l'encadrement de collégiens.

Le CREPS a pour habitude de travailler avec le collège de Vallon Pont d'Arc. Nous avons souhaité faire aussi profiter les collégiens de notre territoire et avons demandé au CREPS d'organiser l'encadrement des collégiens du collège de Montpezat-sous-Bauzon.

FINANCES : VOTE DES TAUX 2022 DES TAXES LOCALES

Le Conseil municipal est tenu de fixer, chaque année, le taux de la fiscalité pour l'année en cours,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, au vu des éléments présentés par Monsieur le Maire, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale des taxes directes locales pour 2022.

SAMEDI 9 AVRIL....C'ÉTAIT CARNAVAL !!

Voilà 6 ans qu'on n'avait pas vu le Carmentran dans les rues de Thueyts. Grâce aux jeunes conseillers, le carnaval a repris cette année sous le thème des couleurs, les chars ont été remplacés par des vélos, des trottinettes...ou des brouettes, et les cavaliers fermaient la marche.

Et c'est sous une pluie de confettis et en musique que les Athogiens costumés ont accompagné Carmentran jusqu'à la place où il a été brûlé selon la tradition.



MAIS JUSTEMENT, D'OÙ VIENT CETTE TRADITION ?

Le carnaval semble bien être une manifestation très ancienne qui pourrait, selon certains ethnologues, remonter à l'époque néolithique. Dans ces temps reculés, l'homme vit entouré de mystères qu'il ne peut comprendre et qui l'effraient. Comment expliquer la disparition régulière du soleil, les ténèbres qui lui font suite ou le froid mordant qui succède à la chaleur ? Sans doute conjure-t-il ses terreurs en utilisant le feu et les bûchers. Plus tard, les romains organiseront les Saturnales pour saluer l'arrivée du printemps et la renaissance de la nature. Carmentran est sensé incarner tous les malheurs et tous les maux de la terre, du froid à la pauvreté, de la maladie à la mort. Toutes les misères sont sur ses épaules. Alors... on le brûle, événement qui marque la fin de la procession et qui laisse le public rassuré, persuadé de s'être ainsi débarrassé du malheur.

LA COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945



Les jeunes conseillers ont accompagné Pierre CHAPUIS, le maire, Michel LIOGIER, président de la FNACA lors de la commémoration du 8 mai. Camille, présidente du conseil municipal des jeunes et Luna ont lu le texte de l'union française des anciens combattants, et effectué l'appel aux morts de toutes les guerres.

Leila et Océane ont déposé la gerbe et Théo a fièrement présenté le drapeau. La participation du CMJ aux cérémonies commémoratives, tout au long de l'année, est appréciée des anciens combattants. Les jeunes conseillers perpétuent ainsi le devoir de mémoire.

LES OLYMPIADES : 2 ÈME ÉDITION

Samedi 14 mai, une vingtaine de jeunes se sont défiés lors de la deuxième édition des olympiades organisée par le conseil municipal des jeunes (CMJ).

Les défis proposés : lancer de poids, saut en longueur, chamboulout, course de rapidité... Les bénévoles de la médiathèque avaient préparé un quiz et ouvert spécialement la médiathèque. Merci à l'association des commerçants qui a offert les boissons.



LE CMJ FAIT SON CINÉMA ! FILM ET ESCAPE GAME

Une après-midi organisée en partenariat avec la maison de l'image.

Après la projection du film Uncharted, un escape game était organisé à la médiathèque sur le thème des fake news (expression anglaise qui signifie « fausses nouvelles »)

Escape game ?

Un escape game est un jeu d'énigmes qui se vit en équipe. Les joueurs évoluent généralement dans un lieu clos et thématisé. Ils doivent résoudre une série de casse-têtes dans un temps imparti pour réussir à s'échapper ou à accomplir une mission.

L'entrée était offerte par la mairie aux jeunes Athogiens.



LA MÉDIATHÈQUE DU VAL D'ARDÈCHE

La médiathèque, un service public ouvert

UNE MÉDIATHÈQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terme de "médiathèque" correspond à une période de l'histoire moderne des bibliothèques françaises, la première ayant porté ce nom est celle de Metz en 1977. Une médiathèque désigne une bibliothèque offrant des références documentaires sur des supports de différente nature : papier, CD, DVD, puis plus récemment numérique par voie électronique.

Mais selon un spécialiste, cela va plus loin : « le concept de médiathèque ne saurait se réduire à l'intégration des nouveaux médias dans le dépôt de livres. La médiathèque répond beaucoup plus largement à l'idée d'une bibliothèque ouverte non seulement à tous types de documents mais aussi à tous les publics et à toutes sortes d'activités d'information et de loisirs. ». Il note également « le rôle que joua le développement des sections pour enfants. »

Michel Melot, Le Temps des médiathèques, Regards sur un demi-siècle cinquantaire du Bulletin des bibliothèques de France, Villeurbanne : Enssib, 2006 ; source : ENSSIB Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 25/02/2009

Votre médiathèque municipale répond parfaitement à ces évolutions et préoccupations.

Lecture publique, lectures pour le public

Dans la mission traditionnelle de la médiathèque, il y a bien sûr les livres. Nous possédons un fonds documentaire d'environ 4900 documents, ce qui est particulièrement important pour un village de 1241 habitants (dernier recensement 2022) et au-dessus de la moyenne si l'on se réfère aux statistiques générales en la matière. Les prêts de la Médiathèque Départementale d'Ardèche (ex BDA) s'élèvent à environ 1200 à 1500 documents, dont surtout des CD (de l'ordre de 600).

Les livres qui appartiennent au fonds propre de la médiathèque sont achetés grâce au vote du budget de la commune. Nous accueillons aussi des dons de généreux donateurs : une fois triés (ancienneté, état, sujet, doublons éventuels, publics concernés), ils peuvent intégrer les rayons. Nous ne sommes pas une bibliothèque de conservation (on n'est pas la BNF !), ni une bibliothèque universitaire, ni une bibliothèque spécialisée, mais nous sommes une médiathèque généraliste. Médiathèque de détente, d'information, d'ouverture culturelle.

Mais dans cet aspect général, la diversité est de mise :

Romans, documentaires, policiers, bandes dessinées, albums, revues, livres illustrés, magazines, fonds local ardéchois, CD, **et un secteur de ressources numériques en pleine construction et qui va s'étoffer dans les mois qui arrivent.**

Ainsi par exemple, dans les derniers achats qui ont été proposés, on trouve des romans bien sûr, dont quelques policiers ; des récits, essais, ou enquêtes sur des sujets d'actualité ; des bandes dessinées adultes, pour lesquelles nous nous sommes efforcés de coller à l'actualité la plus récente, mais aussi de reconstituer des séries classiques ou fort demandées ; et pour les plus jeunes, des ouvrages « du moment », qui répondent là aussi à des sujets qui peuvent les intriguer, avec bien sûr un effort pour enrichir les titres détente, en albums ou BD, sans compter pour les tout-petits, des sorties de livres-jeux pour l'éveil à la lecture et à « l'objet » livre.

L'équipe de la médiathèque s'efforce de répondre aux demandes des usagers, et reste à votre écoute pour enrichir le fonds documentaire. Il y a un cahier de suggestions d'acquisitions qui est ouvert à tous, de même que le dialogue !

UNE MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE ÇA RESPECTE DES PRINCIPES !

Toutes les bibliothèques et médiathèques publiques sont tenues de respecter des principes :

- Pluralisme des courants d'idées et d'opinions (pas de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pression commerciale) ce qui rejoint le principe de neutralité du service public (pas de prosélytisme ni de publicité)
- Égalité d'accès au service public (tout usager a droit au même accueil)
- Libre accès aux bibliothèques municipales et gratuité de la consultation sur place (seul un abonnement modique est demandé pour emprunter des documents)

En outre, elles sont tenues de s'adapter en permanence aux évolutions techniques et sociologiques de la société, aux besoins des populations, pour offrir, dans le cadre de leurs possibilités et de leurs moyens, aux usagers, le meilleur.

A la MVA, on met en œuvre ces principes !

Pour info, c'est la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (votée grâce à un large consensus parlementaire, ce qui est rare ...) qui a rappelé ces principes qui étaient déjà en vigueur, mais surtout qui leur a donné une force plus grande encore.



**ATTENTION, À PARTIR DU LUNDI 4 JUILLET,
LA MÉDIATHÈQUE REPREND SES HORAIRES D'ÉTÉ !
NOUS SERONS OUVERTS : LE MERCREDI DE 18H À 19H,
LE VENDREDI DE 10H À 12H ET LE SAMEDI DE 11H À 12H**

Les dernières animations

Encore une période fertile en animations à la médiathèque !

Elle fut marquée, entre autres, par des collaborations avec plusieurs partenaires : Maison de l'Image, Conseil Municipal des Jeunes, association Autour de la Lecture.

- Le samedi 14 mai de 14h30 à 17 heures, la Médiathèque a accueilli les 2èmes Olympiades du Conseil Municipal des Jeunes. Un passage ludique des équipes sportives était prévu en médiathèque afin d'élargir la gamme des épreuves proposées. Un quizz récréatif proposé par Léona et Martine, lié aux Jeux Olympiques a permis aux jeunes de gagner des points bonus. Pour cette occasion, nous étions ouverts de manière exceptionnelle au public et aux familles accompagnant les concurrents.

- Le lendemain, dimanche 15 mai, nous étions présents à la Salle de cinéma La Vesprade à 16 heures. Nous avons répondu avec plaisir à l'invitation de la Maison de l'Image, qui nous a proposé d'animer le ciné-goûter offert après la diffusion du film « La cabane à histoires ». Une histoire d'enfants qui se réfugient dans une cabane pour lire des livres, et qui voient des animaux fantastiques s'échapper des pages, voilà qui nous parle... Projection d'un quizz, histoires lues, coloriages et collages étaient au programme avec Solange et Léona.



- Dans le prolongement de ce ciné-goûter, mais accessible de manière autonome, nous avons proposé aux familles une animation sur des histoires de grenouilles, inspirées d'un des livres de la cabane à histoires, le samedi 21 mai à 16 heures à la médiathèque. Cette fois, histoires contées ou lues, langage des signes, animation d'un tableau avec un atelier coloriage, avec Suzanne et Léona.



- Toujours dans l'esprit d'accueil des jeunes et des adultes, ce sont cette fois 35 personnes de plus de 12 ans, que nous avons accueilli bien volontiers le lundi 6 juin à la Médiathèque pour un escape game sur le thème des fake news, proposé par le Conseil Municipal des Jeunes et organisé par la Maison de l'Image, après la diffusion à la Vesprade du film « Uncharted ».



Ce fut ainsi la troisième collaboration de la Maison de l'Image avec la Médiathèque, et des projets communs sont à l'étude.

Sur le thème cette fois de l'actualité électorale française, deux ciné-débats se sont déroulés, avec la participation de Michel Lascombe, Professeur à Science Po.

Ce fut tout d'abord le samedi 2 avril, sur le sujet « Election présidentielle et pouvoirs du Président de la République » après la diffusion du film sorti le 30 mars 2022, « Le monde d'hier » de Diastème, avec Léa Drucker et Denis Podalydès. Ce fut ensuite le dimanche 22 mai, sur le thème des « Elections législatives, et des pouvoirs de l'Assemblée nationale », après la projection du film « Le Président », film de Henri Verneuil, 1966, d'après un roman de Georges Simenon, avec Jean Gabin et Bernard Blier.



À la demande des participants, les documents projetés lors de ces deux conférences (diaporamas) sont disponibles à la médiathèque et peuvent être consultés sur un ordinateur mis à disposition du public.

Toutes ces animations ont été fort appréciées et ont permis à chacun de passer un bon moment et de s'informer.

A l'EHPAD, des lectures... mais pas seulement !

Pour les personnes quelque peu isolées, une bonne nouvelle : après une première lecture en début d'année à l'EHPAD Les Vergers, il a été possible à Solange, Suzanne et Léona, de retourner procéder à des lectures, chants, animations, le 24 mai dernier, dans le cadre de notre partenariat avec l'association « Autour de la lecture ». Un bon moment, apprécié des résidents.

Très demandeurs, les résidents sont force de proposition pour enrichir la gamme des prestations proposées.

Pour les écoles, une fin d'année ludique...

- Pour les dernières visites des écoles maternelles à la médiathèque les 20 et 21 juin, la séance a pris la forme d'une petite animation autour du thème des animaux, avec histoires, contes en Langue des Signes Française et chanson, proposée par Solange, Suzanne et Léona.

Nos projets

- Après trois collaborations fructueuses avec **la Maison de l'Image**, des projets communs sont à l'étude. Prochainement, des annonces précises pourront être faites.

- Après une nouvelle rencontre avec les **résidents de l'EHPAD** le lundi 20 juin, pour une lecture théâtralisée avec le concours de l'association Autour de la Lecture, il est prévu une rencontre tous les mois.

- **Mercredi 20 juillet et Mercredi 10 août** : animation familiale « Gribouille la grenouille » à 17h30 à la Médiathèque. Nous vous proposons des contes en LSF (langue des signes français), des lectures, des chansons et un atelier créatif autour du thème des amphibiens.

Enfin, La médiathèque soutient et/ou organise plusieurs manifestations de l'été 2022 :

Vendredi 8 juillet : Concert de l'orchestre Harmonie des Pays Aubenas Vals les bains 20h30 parvis du Château de Blou

Vendredi 22 juillet : Cédric, passé par les cafés-théâtres parisiens, livrera son one man show humoristique « **Si...si...! Il se soigne !** » à Thueyts, pour un public de 6 à 99 ans, à 21 h sur le parvis du Château de Blou. Jeu de personnages se retrouvant dans des situations insolites, du stand up, quelques imitations, de l'improvisation, des contrepèteries, un zeste de poésie, et au final un show hilarant dont vous ne sortirez pas indemnes...

Vendredi 29 juillet : Concert Violon Violoncelle **Jadis Music** 21 h, parvis du Château de Blou
Deux sœurs étudiantes et passionnées vous interprètent un récital de duos violon/violoncelle. Une première partie baroque parmi laquelle des tubes tel que lascia chio pianga de Haendel ou encore l'aria de la 3eme suite de Bach en passant par le cantabile de Tartini. Et une seconde partie plus moderne avec des standards de ragtime, des musiques de film, et des chansons des années 60. Et là, il faudra deviner les titres par des petits jeux !

Vendredi 12 août : Concert Groupe Duo Jazz « **MF So Jazz** »

Les plus grands standards du jazz interprétés au saxophone et guitares à 21 h , parvis du Château de Blou - Ambiance club garantie !

Jedi 18 août : Cinéma sous les étoiles, a la tombée de la nuit, avec la Maison de l'Image, projection du film « Les goûts et les couleurs », parvis du château du Château de Blou

Synopsis : Marcia, jeune chanteuse passionnée, enregistre un album avec son idole Daredjane, icône rock des années 1970, qui disparaît soudainement. Pour sortir leur album, elle doit convaincre l'ayant-droit de Daredjane, Anthony, placier sur le marché d'une petite ville, qui n'a jamais aimé sa lointaine parente et encore moins sa musique. Entre le bon et le mauvais goût, le populaire et le chic, la sincérité et le mensonge, leurs deux mondes s'affrontent. À moins que l'amour, bien sûr...



Jusqu'à aujourd'hui, avec les emballages en métal et les briques alimentaires, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune...

Aujourd'hui tous les emballages se trient !

Vous avez trouvé dans votre boîte aux lettres un KIT DE TRI du SIDOMSA contenant 2 sacs de «prétri», un magnet mémo et un fascicule du Sidomsa (Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas), qui gère le traitement des déchets ménagers.

La collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif est l'activité principale du service de collecte. Tout au long de l'année, y compris le 14 juillet et le 15 août, les 7 camions de la Communauté de Communes parcourent près de 150000 km par an pour récupérer les déchets ménagers. Environ 2300 tonnes d'Ordures Ménagères et 260 tonnes de déchets en tri sélectif sont collectées chaque année.

Pour plus d'infos:

La collecte des Ordures Ménagères et du Tri Sélectif est assurée par :

La Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans:

Château de Blou
12 rue Pouget
07330 Thueyts
04.75.36.41.08

cdc@ardechedessourcesetvolcans.com <https://www.asv-cdc.fr/>

La gestion des déchets ainsi que le tri sont gérés par:

Le SIDOMSA :

ZI Lucien Auzas
870 rue des Mouliniers
07170 Lavilledieu
04 75 94 33 57

contact@sidomsa.net www.sidomsa.net



NOUVEAUTÉ

Le tri se simplifie, tous les emballages se trient !

LE TRI + SIMPLE

Plus d'infos sur www.sidomsa.net

CITEO sidomsa



LE GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS

100 % DES EMBALLAGES

- TOUTS LES EMBALLAGES EN MÉTAL**: CONSERVES, BOTTES, AÉROSOLES, GAVIOTEL, BOUCHONS...
- TOUTES LES BRIQUES ALIMENTAIRES**: BRIQUES DE LAIT, BRIQUES DE CRÈME, BRIQUES DE JUS DE FRUITS...
- TOUTS LES EMBALLAGES PLASTIQUES**: POUCHES, BROSSES BOUTEILLES, TUBES; SACS ET FILMS ALIMENTAIRES; POTS, MARQUETTES, BOTTES...

100 % DU VERRE

- POTS, BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE**

100 % DES PAPIERS ET CARTONNETTES

- TOUTS LES PAPIERS ET CARTONNETTES**

ET MES AUTRES DÉCHETS ?

- DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES**:
 - En sac fermé** : les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, coton-tige, cotons, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs...
- DANS LE COMPOSTEUR**: Les déchets alimentaires (épluchures de légumes et fruits, marc de café (sésame et fèves) et les petits déchets de jardin (feuilles, tontes) et cendres de cheminée. Réservez votre composteur dès maintenant sur composteur.sidomsa.net
- EN DÉCHETTERIE**: Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobilier, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles, les déchets verts, les déchets spéciaux (peintures, solvants), les piles, les ampoules, les batteries, les radiographies médicales, la vaisselle cassée, la litère du chat, ...

ASTUCES POUR BIEN TRIER

- JETER EN VRAC les emballages dans la poubelle jaune
- NE PAS LAVER les emballages mais bien les vider
- NE PAS IMBRIQUER plusieurs emballages les uns dans les autres
- SÉPARER les différents éléments d'un emballage
- PLIER LES CARTONNETTES pour gagner de la place dans la colonne bleue

PLUi Ardèche des Sources et Volcans

Barnas, Burzet, Chirols, Fabras, Jaujac, Lalevade-d'Ardèche, La Souche, Mayres, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Péreyres, Pont-de-Labeaume, Prades, St-Cirgues-de-Prades, St-Pierre-de-Colombier, Theuets

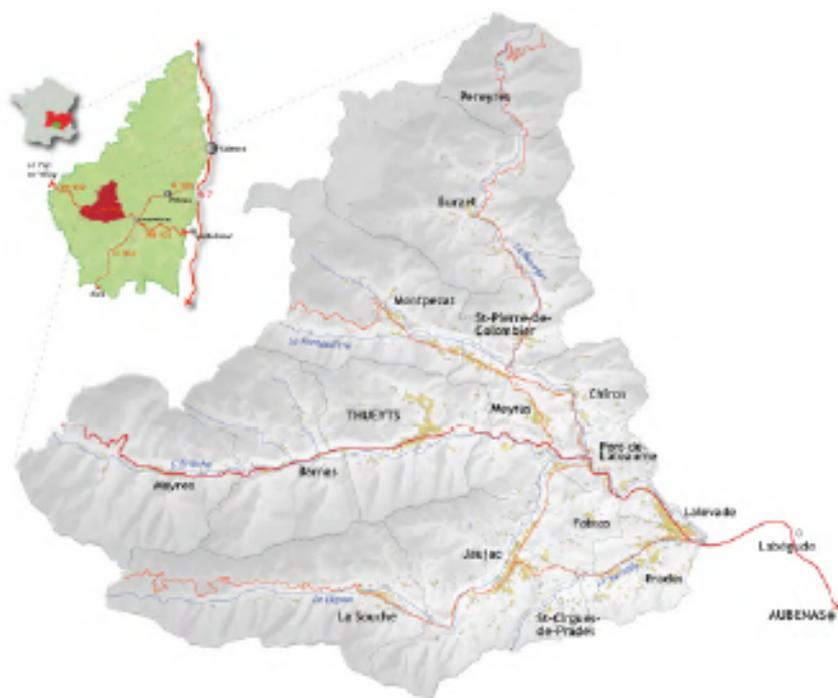
GUIDE PRATIQUE

UN OUTIL AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) remplace les documents d'urbanisme communaux et fixe les règles d'urbanisme sur l'ensemble des 16 communes du territoire. Il est le document de référence pour instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...).

Il définit et régleme :

- L'usage des sols et la destination des constructions (habitat, exploitation agricole, commerce, bureaux, etc.).
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères.
- Les conditions de desserte en équipements et réseaux.



LE PLUi S'IMPOSE À TOUS : particuliers, acteurs économiques et administrations

Les règles du PLUi s'appliquent à tout projet de construction ou d'aménagement, qu'il soit soumis ou non à autorisation d'urbanisme.

→ par exemple, l'aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle ne doit pas conduire à son imperméabilisation, les murets en pierres sèches doivent être maintenus...

UNE AUTORISATION D'URBANISME EST NÉCESSAIRE POUR :

- ✓ tout projet de construction à partir de 5 m² de surface de plancher,
- ✓ les extensions,
- ✓ les annexes : piscines, abris de jardin...,
- ✓ les modifications d'aspects extérieurs : création ou modification d'ouvertures, changement de toiture, installation de clôtures...,
- ✓ les changements de destination : transformation d'un local commercial en pièce d'habitation...,
- ✓ les lotissements,
- ✓ etc.

LES DOCUMENTS QUI COMPOSENT LE PLUi :

- Rapport de présentation

Le rapport de présentation constitue le volet explicatif du PLUi. Il est composé de trois tomes : le diagnostic du territoire, la présentation et la justification du projet, et l'analyse environnementale.

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il constitue le projet politique de développement et de préservation du territoire et s'articule sur 4 axes majeurs. Il est le cœur et le fondement du PLUi justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figurent dans les autres pièces du dossier.

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Elles expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie de la collectivité en termes d'aménagement. Elles ont une portée réglementaire pour les autorisations d'urbanisme dans une relation de compatibilité (= plus de souplesse que le règlement écrit et graphique, s'appliquant pour leur part de manière stricte). Elles peuvent être sectorielles lorsqu'elles définissent les principes d'organisation et d'aménagement de certains secteurs du territoire, ou thématiques lorsqu'elles définissent des principes généraux, communs à l'ensemble du territoire, sur des sujets tels que la mobilité, l'environnement, etc.

OAP sectorielles (site d'urbanisation future, entrée de ville, quartier en mutation...) :

→ Je les consulte pour connaître les principes d'aménagement applicables sur un terrain couvert par une trame OAP sur le règlement graphique.

OAP thématiques :

- Référentiel des formes urbaines
- Gestion des eaux pluviales
- Prise en compte des continuités écologiques
- Diversification et facilitation des mobilités
- Équipement commercial et artisanal

→ Je les consulte en fonction de la spécificité de mon projet, elles concernent l'ensemble du territoire.

- Règlement

Il se compose de deux parties : le règlement écrit qui fixe les règles applicables aux différentes zones et les documents graphiques, sous forme de plans, qui délimitent les différentes zones. Le règlement s'applique de façon stricte à toute demande de construction ou d'aménagement et détermine les droits à construire.

Le règlement graphique

Il délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et forestières, et comporte des inscriptions graphiques concernant les risques, le patrimoine, la protection des espaces naturels, etc...

→ Je le consulte pour connaître le zonage applicable sur mon terrain ainsi que les inscriptions graphiques

Le règlement écrit

→ Je le consulte pour connaître les règles applicables pour chaque zone et chaque inscription graphique, le cas échéant.

- Annexes

Elles complètent le document d'urbanisme et recensent notamment l'ensemble des servitudes d'utilité publique, les plans des réseaux d'eau potable, les zones desservies par l'assainissement collectif...

→ Je les consulte pour prendre connaissance des contraintes éventuelles qui grèvent mon terrain.

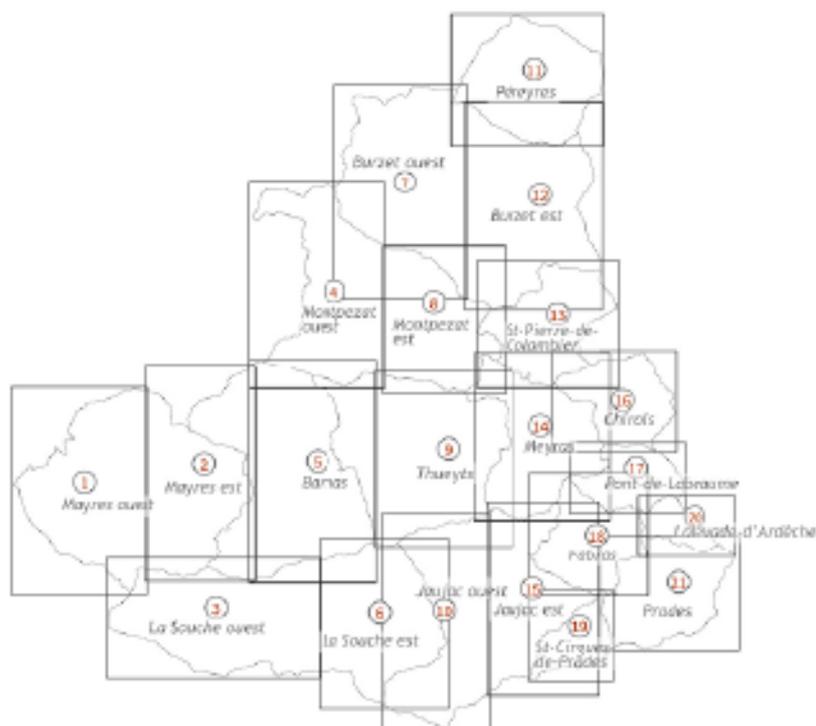
JE SUIS UN PARTICULIER ET JE CHERCHE DES INFORMATIONS SUR UNE PARCELLE

OÙ CONSULTER LE PLU ?

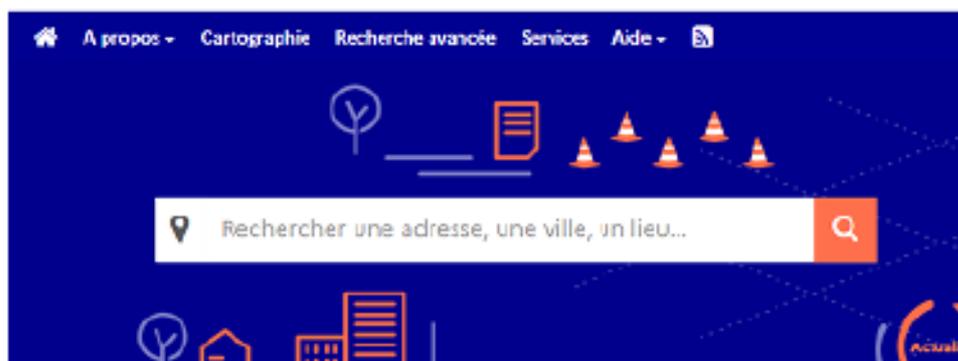
> en version papier : dossier complet à la communauté de communes.

Pour savoir quelle planche du règlement graphique consulter en fonction de la localisation de ma parcelle, je me réfère au plan de découpage ci-contre.

> en version numérique : les pièces sont téléchargeables depuis la page PLU du site de la communauté de communes (www.asv-cdc.fr). Pour faciliter la lecture et rechercher les règles applicables par lieu ou référence parcellaire, rendez-vous sur le Géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr).



geoportail-urbanisme



QUI CONTACTER ?

La commune reste le guichet unique de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme...) et le 1er interlocuteur à solliciter pour tout renseignement.

Après avoir été adressées à la mairie concernée, les demandes d'autorisation d'urbanisme sont ensuite instruites par la Direction Départementale des Territoires.

Pour plus d'information et pour accéder aux formulaires de demande d'autorisation d'urbanisme, rendez-vous sur www.service-public.fr.

CONSEILS EN ARCHITECTURE

Vous avez un projet, vous dessinez votre maison...

Vous avez des questions en phase de réflexion ou de conception ?

Prenez un rendez-vous gratuit au 04 75 64 36 04 avec les architectes conseillers du CAUE de l'Ardèche.

L'affiche est divisée en plusieurs sections. En haut, un bandeau rouge annonce un rendez-vous gratuit avec les architectes conseillers du CAUE de l'Ardèche, valable jusqu'au 30 juin 2022. Le numéro de contact est 04 75 64 36 04. Le corps de l'affiche est vert et présente trois services : 'RÉNOUATION' (illustré par une maison en rénovation), 'EXTENSION' (illustré par une maison avec une extension) et 'CONSTRUCTION' (illustré par une nouvelle maison). En bas, deux sections blanches sur fond rouge détaillent les services : 'VISIO PERM@NENCES' (les mardis après-midi, les 2èmes et 4èmes vendredis matin du mois) et 'PERMANENCES EN PRÉSENTIEL' (le 3ème jeudi du mois). Des dates de rendez-vous sont indiquées : les mardis 17 février, 21 avril, 19 mai, 16 juin et 13 juillet. Le logo du CAUE de l'Ardèche est en bas à gauche, et le logo de l'Ardeche est en bas à droite.

COMMENT PROCÉDER ?

1. J'identifie la zone dans laquelle est classée la parcelle.

2. Je regarde si la parcelle est concernée par des inscriptions graphiques (trames).

3. Je consulte dans « Règlement écrit », le règlement de la zone dans laquelle se situe ma parcelle (ex : UA, UB, N...). Pour bien comprendre les règles, je consulte les définitions (chapitre 2).

4. Je consulte dans « Règlement écrit », les dispositions applicables à toutes les zones (chapitre 3), se cumulant avec les règles de chaque zone :

- les implantations des constructions (3.2),
- les travaux d'isolation thermique des constructions existantes (3.3),
- les intégrations paysagères des constructions (3.4),
- le traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions (3.5)

| Zonage | |
|--------|--|
| A | Zone agricole |
| AS1 | STECAL dédiés à de l'hébergement touristique (gite) en lien avec le fonctionnement des exploitations agricoles |
| AS2 | STECAL dédiés à de l'hébergement touristique (gite) en lien avec le fonctionnement des exploitations agricoles |
| AUa | Zone à urbaniser mixte et dense de type centre-bourg ou village structuré soumise au respect d'une OAP |
| AUb | Zone à urbaniser à vocation principale résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs et des hameaux soumise au respect d'une OAP |
| AUc | Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif soumise au respect d'une OAP |
| AUd | Zone à urbaniser fermée urbanisable après modification ou révision du PUA |
| AUe | Zone à urbaniser à vocation d'accueil touristique soumise au respect d'une OAP |
| N | Zone naturelle |
| NE | Zone naturelle destinée au stockage des déchets inertes et de pôles de bois |
| NS | STECAL dédié à de l'hébergement touristique (gite) |
| NL | Zone naturelle accueillant des activités de loisirs quatre saisons (Station de la Croix de Bessand) |
| UA | Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg ou village structuré |
| UB | Zone urbaine à vocation principale résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs et des hameaux |
| UC | Zone urbaine à vocation mixte présentant une spécificité touristique liée au thermalisme |
| UE | Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif |
| UEa | Zone urbaine à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif permettant les activités de restauration (Maison du Parc à Jaujac) |
| UEch | Zone urbaine à vocation d'équipement collectif dédié au culte et à l'hébergement des pèlerins |
| UH | Zone urbaine préférentiellement résidentielle de type hameaux traditionnels |
| UI | Zone urbaine à vocation d'activités économiques |
| UIa | Zone dotée à accueillir principalement des activités et bureaux et industrielles compatibles avec l'environnement résidentiel |
| UIb | Zone destinée à accueillir principalement des commerces |
| UT | Zone urbaine à vocation d'accueil touristique |
| Ute | Zone destinée à l'hébergement touristique et à des équipements et services d'intérêt collectif |
| UTI | Zone destinée à un accueil touristique et de loisirs (parc accrobranche de Jaujac) |

5. Si je vois des inscriptions graphiques sur le règlement graphique, je me réfère aux dispositions particulières aux éléments identifiés sur le règlement graphique (3.1). Si la parcelle est concernée par la trame OAPx, je consulte l'OAP sectorielle correspondante dans le document « Orientations d'Aménagement et de Programmation ».

| Trames zonage | |
|---------------|---|
| — | secteur de préservation de la diversité commerciale |
| ★ | changement de destination (CDx) |
| ▨ | emplacement réservé (ERx) |
| ▩ | élément remarquable identifié au titre du L151-19 (Px) |
| ▩ | élément remarquable identifié au titre du L151-23 (Nx) |
| ▩ | secteur concerné par un objectif de mixité sociale |
| ▩ | Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAPx) |
| ▩ | réservoir de biodiversité prioritaire |
| ▩ | réservoir de biodiversité secondaire et continuité écologique |
| ▩ | zone humide |
| ▩ | emprise de la zone inondable (PPRI) |
| ▩ | emprise de la zone inondable (autre que PPRI) |
| ▩ | secteur non aedificandi |
| ▩ | sensibilité au risque incendie feux de forêt |
| ▩ | risque inondation par accumulation des eaux pluviales et remontée de nappes |
| ▩ | secteur d'anciens travaux miniers |
| ▩ | risque mouvements de terrain (éboulements) |
| ▩ | périmètre de protection des captages |
| ▩ | périmètre de protection des captages sans DUP |
| ▩ | secteur à protéger en raison de la richesse du sol ou du sous-sol |
| ▩ | restrictions d'urbanisme en raison de station d'épuration obsolète |
| ▩ | restrictions d'urbanisme en raison d'une ressource en eau insuffisante |
| ▩ | secteur nécessitant une étude approfondie sur la qualité des sols |

6. Je consulte les OAP thématiques : les principes d'aménagement communs à tout le territoire

7. Je consulte les annexes qui pourraient me concerner (servitudes d'utilités publiques, annexes relatives à l'environnement et aux nuisances, etc.)

Pour avoir une information exhaustive sur les règles d'urbanisme s'appliquant sur votre parcelle :

→ Vous pouvez faire une demande de certificat d'urbanisme d'information auprès de votre commune.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>

Expression de la liste "Concordance Thueyts"

La proximité et l'écoute sont les voies qui nous guident pour renforcer la vitalité de notre village. Les élus de la majorité "Concordance Thueyts" sont en effet mobilisés avec la ferme volonté d'agir aujourd'hui au quotidien dans le cadre d'une dynamique de projets source d'un développement équilibré pour l'ensemble du village.

A Thueyts nous avons une identité culturelle vivante, variée et dynamique !

Un patrimoine culturel riche. Patrimoine culturel qui s'enracine aussi dans des lieux, bâtiments que nous allons vous faire ou refaire découvrir avec le parcours d'orientation, la chasse aux trésors, etc.

Ici à Thueyts le vivre ensemble et l'énergie collective s'expriment aussi à travers la culture. Les élus de la majorité "Concordance Thueyts" remettent la culture au cœur de la médiathèque, avec la volonté de proposer, grâce à l'investissement toujours plus grand des bénévoles, un large choix de musique, danse, théâtre ou des arts exposés, peinture, photographie, sculpture... Des moments de vie et de partage qui renforcent le lien social.

A ce sujet, nous restons fidèles aux principes énoncés depuis notre élection : la commune subventionne de manière égale toutes les associations (170 euros par an) et leur apporte un soutien technique et administratif selon leurs besoins, sauf lorsqu'elles organisent une manifestation exceptionnelle pour l'animation communale et qu'elles justifient des dépenses particulières. De plus, la médiathèque, qui n'est pas une association mais un service public communal, est ouverte à tout échange en vue d'un soutien à des projets associatifs, voire d'un montage de projets communs.

La volonté de la majorité d'offrir aux Athogiens des prestations toujours plus efficaces et de mener à bien des projets dans le but d'améliorer les services publics est et restera donc, comme nous l'avions promis, au centre de nos préoccupations. Les manifestations prévues cet été en seront la preuve évidente.

Expression des élus "Thueyts toujours plus dynamique"

Régulièrement sollicitée, l'opposition municipale n'a pas souhaité s'exprimer.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

TOUS LES MARDIS DE JUILLET ET AOÛT :

DE 17H30 À 20H

MARCHÉS DES ARTISANS ET PRODUCTEURS

- VENDREDI 8 JUILLET** **CONCERT HARMONIE D'AUBENAS-VALS**
PAR LA MEDIATHEQUE DU VAL D'ARDÈCHE - PARC DU CHÂTEAU DE BLOU 20H30
- MARDI 12 JUILLET** **CONCOURS DE PÉTANQUE ET PETIT SPECTACLE DE CIRQUE**
PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ATHOGIENS EN COLLABORATION AVEC LES JOYEUX PÉTANQUEURS DE MAYRES
- JEUDI 14 JUILLET** **VIDE GRENIER**
PAR L'ASSOCIATION "LA FABRIK"
- RETRAITE AUX FLAMBEAUX, FEU D'ARTIFICE ET BAL**
PAR LA MAIRIE
- VENDREDI 15 JUILLET** **CHALLENGE GEORGES LABROT**
PAR L'ASSOCIATION "LA BOULE DE LA GRAVENNE"
- VENDREDI 22 JUILLET** **CÉDRIC - SPECTACLE COMIQUE**
PAR LA MEDIATHEQUE DU VAL D'ARDÈCHE - PARC DU CHÂTEAU DE BLOU
- MARDI 26 JUILLET** **DÉMONSTRATION DE DANSE POLYNÉSIEENNE ET "COCKTAIL-PUNCH !"**
DANS LES RESTAURANTS ADHÉRENTS
PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ATHOGIENS
- VENDREDI 29 JUILLET** **"JADISMUSIC" : VIOLON ET VIOLONCELLE**
PAR LA MEDIATHEQUE DU VAL D'ARDÈCHE -- PARC DU CHÂTEAU DE BLOU
- DIMANCHE 31 JUILLET** **VIDE GRENIER**
PAR LE CLUB DU RAYON DE SOLEIL
- MARDI 2 AOÛT** **SOIRÉE CONCERT AVEC PONPON**
PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ATHOGIENS
- 5,6 ET 7 AOÛT** **GRANDE FÊTE VOTIVE ET BAL**
SAMEDI **CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE**
PAR L'ASSOCIATION DES JEUNES ATHOGIENS
- DIMANCHE **APRES-MIDI DE JEUX**
PAR L'ASSOCIATION DES JEUNES ATHOGIENS
- LUNDI 8 AOÛT** **CONCOURS DE PÉTANQUE EN DOUBLETTE**
PAR L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE
- MARDI 9 AOÛT** **SOIRÉE JEUX ET ATELIER PORTE-CLÉS**
PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ATHOGIENS ET DE L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES
- VENDREDI 12 AOÛT** **CONCERT DE JAZZ "MF SO JAZZ"**
PAR LA MÉDIATHEQUE DU VAL D'ARDÈCHE - PARC DU CHÂTEAU DE BLOU
- SAMEDI 13 AOÛT** **CHALLENGE HERVÉ DE CHIRÉE**
PAR VIVA'THUEYTS
- MARDI 23 AOÛT** **CONCOURS DE PETANQUE**
PAR L'ASSOCIATION DES ARTISANS ET COMMERÇANTS ATHOGIENS
- VENDREDI 9 SEPTEMBRE** **CONCOURS DE BOULES - LONGUE**
PAR L'ASSOCIATION "ASSOCIATION LE BOULE DE LA GRAVENNE"
- DU 12 AU 17 SEPTEMBRE** **TÉLÉTHON**

CINÉMA LA VESPRADE

Le programme du Cinéma la Vesprade est disponible en Mairie, sur le site de la maison de l'image et sur l'application panneaupocket



PUBLICATION
Mairie de Thueyts

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre Chapuis

RÉDACTION
Service administratif

PHOTOS
Mairie de Thueyts

SITE INTERNET
www.thueyts.fr

FACEBOOK
Mairie de Thueyts

IMPRESSION
Imprimerie ACL
61 rue de Tartary
07200 Aubenas



MAIRIE DE THUEYTS



WWW.THUEYTS.FR



PANNEAUPOCKET

Informe et Alertes les habitants

